



L'animation sportive départementale pour les enfants du CE1 à la 3ème

De quelle manière le barème est-il calculé ?

L'adhésion annuelle s'appuie sur un barème calculé en fonction du nombre de part des foyers, véritable outil de solidarité sociale qui prend en compte les revenus des familles. Le Département de Loire-Atlantique fait choix de la gratuité pour les familles les plus précaires.

Le tarif de l'adhésion est progressif jusqu'à 70 € en fonction du nombre de parts de chaque foyer :

Barème	<600	601 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1800	1801 à 2100	2101 à 2400	>2401
Montant de l'adhésion	gratuit	10 €	20 €	30 €	40 €	50 €	60 €	70 €

Exemple : Pour une famille de deux enfants ayant un revenu fiscal de référence de 34 560 €, le barème sera de 960. Elle s'acquittera d'une cotisation annuelle de 20 €/enfant.

Le montant de votre adhésion peut être calculé directement en ligne, à partir de la formule suivante:

Revenu fiscal de référence(*) / (12 x nombre de parts fiscales)
**Éléments que vous trouverez sur votre avis d'imposition 2020 - pour l'inscription aux écoles multisports compter du 1^{er} au 31^{er} 2021*

Informations utiles

Lors de votre inscription en ligne, munissez-vous de votre déclaration de revenus pour calculer votre barème et connaître le tarif de votre adhésion annuelle.

Une question ?

Pour toute question concernant votre inscription, vous pouvez joindre les équipes du Département au : **02 40 99 15 15, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** ou par mail : **DS-MAS.InscriptionAnimationSportive@loire-atlantique.fr**

